

Fiche de poste des emplois de psychologue Direction des services judiciaires

Intitulé du poste : Psychologue clinicien - Contractuel(le) de catégorie A

Affectation : Ministère de la Justice
Direction des services judiciaires
Cour d'appel de PAPEETE
Service administratif régional de PAPEETE

Localisation : SAR DE PAPEETE – rue Edouard Ahne – immeuble UUPA

Poste vacant : Oui

Durée de la mission : 12 mois à compter du 02 mai 2022

I - Missions et organisation :

La direction des services judiciaires est en charge de l'organisation et du fonctionnement du service public judiciaire.

Dans ce cadre, elle assure notamment le recrutement, la formation, l'emploi et la gestion des magistrats et des fonctionnaires des services judiciaires et participe à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ayant une incidence sur l'organisation et le fonctionnement des institutions judiciaires.

Le ressort de la cour d'appel de Papeete intègre les juridictions localisées à PAPEETE (CA et TPI), le service administratif régional ainsi que les sections détachées situées à RAIATEA et aux MARQUISES.

Le SAR est situé en centre-ville, hors les locaux de la cour d'appel.

Les personnels de catégorie B (greffiers) et C appartiennent aux corps spécifiques dit CEAPF, un autre corps, celui des ANFA (agents non fonctionnaires de l'administration), de droit privé, est une spécificité du ressort (6 ANFA en CDI en fonction) ;

Les directeurs des services de greffe et les secrétaires administratifs qui n'ont pas le CIMM (centre des intérêts matériels et moraux) reconnu, agents de l'Etat, sont nommés pour une durée de séjour qui ne peut être supérieure à 4 ans (2 ans renouvelables une fois).

Les effectifs du ressort au 01/05/2022 sont de 46 magistrats, de 110 fonctionnaires et de 34 agents contractuels.

II - Description du poste et des missions

La vocation de cette création de poste est d'offrir aux agents des services judiciaires en juridiction, des espaces d'élaboration, individuel et collectif, pour leur permettre de ne pas faire face seuls à la charge émotionnelle intense liée à certains dossiers ou à certaines situations psychiquement éprouvantes. Il s'agit de contribuer à prévenir l'isolement professionnel et ses effets délétères sur la santé des personnels judiciaires.

Activités principales

Rattaché(e) aux chefs de cour, le/la contractuel(le) assure deux missions principales dans le respect des obligations déontologiques des psychologues :

- La prise en charge des accompagnements psychologiques individuels auprès des agents des services judiciaires de la juridiction qui sollicitent un entretien pour un motif professionnel : tensions dans le cadre du travail, mal être ou souffrance au travail.

Le/la contractuel(le) mènera des entretiens spécialisés visant à réduire l'importance des signes psychologiques consécutifs à un événement ou à une situation professionnelle ;

- La prise en charge d'accompagnements collectifs. Le/la contractuel(le) mettra ainsi en place et animera des groupes d'analyses de pratique, d'analyses de situations professionnelles, de supervision.

Il/elle pourra être amené(e) à animer des formations préventives dans le domaine de l'accompagnement des agents.

Il/elle aura une activité institutionnelle en assurant l'interface avec les différents interlocuteurs à différents niveaux hiérarchiques dans un rôle de prévention, de conseil et de veille (appui technique et expertise en psychologie).

Le/la contractuelle n'aura en revanche pas à assurer la prise en charge de situations de crise, le suivi post-traumatique, ou la conduite d'interventions en clinique du travail, ces prestations faisant par ailleurs l'objet de marchés publics. Une connaissance dans ces domaines sera cependant appréciée.

III - Compétences requises

- Diplômes et expériences exigées :
 - Niveau d'étude 7 (Master, DESS ou diplôme équivalent)
 - Diplôme permettant de faire un usage professionnel du titre de psychologue, spécialité clinique
 - Profil expérimenté recherché
 - Permis B
- Disponibilité, déplacements au sein des tribunaux et structures judiciaires du ressort de compétence et parfois au niveau national
- Respect de la discrétion professionnelle/ Travail en réseau/ Autonomie, capacité d'intégration

IV-Conditions particulières d'exercices

Contrat : contrat de droit public à durée déterminée d'une durée de **12 mois non renouvelable** sur le fondement des articles L.332-22 et L.332-28 du code général de la fonction publique.

Lieu d'exercice des missions : Rattaché(e) au service administratif régional, le/la psychologue exercera seul(e) sur son ressort, mais fera partie d'un réseau national de psychologues cliniciens chargé(e)s du soutien aux personnels de la juridiction.

Temps de travail : 35 heures

Rémunération : selon l'expérience entre 526 969 XPF et 570 883 XPF brut mensuels en ce compris l'indemnité de résidence et la majoration liée au surcoût de la vie en Polynésie française, outre le remboursement des frais de déplacement.

Renseignements et candidatures :

Madame Muriel ALBOUY

Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire – SAR PAPEETE

coord.sar.ca-papeete@justice.fr

Et/ou

Madame Florence GOTTRAND

Responsable de la gestion des ressources humaines et de la formation – SAR PAPEETE

rgrh.sar.ca-papeete@justice.fr

Et/ou

Madame Mylène Zittoun

Chargée de mission Santé et Qualité de vie au travail
Direction des services judiciaires / ministère de la Justice

mylene.zittoun@justice.gouv.fr